

CONSEIL MUNICIPAL

---

PROCES VERBAL

---

11 MARS 1983





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Loire-Atlantique - Arrondissement de Nantes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE REZÉ

SÉANCE PUBLIQUE DU : 11 MARS 1983

Nombre d'Élus au Conseil Municipal : 39

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'an mil neuf cent quatre vingt trois,

Le onze mars, à dix sept heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MACQUET, doyen d'âge, suivant convocation faite le 7 Mars 1983.

Etaient présents :

MM. QUEBAUD, BUCHER, MURZEAU, CAILLEAU, PENSEL, DEJOIE, CONCHAUDRON, Melle RAIMONDEAU, MM. MOTTAIS, BOURGES, CHASTAING, PAPIN, Mme BLANDIN, M. FLOCH, Mme LEDELEZY, MM. GUILBAUD, BREMONT, DAFNIET, BROCHU, RETIERE, Melle CHARPENTIER, Mme VIAUD, MM. MARIEL, CONSTANT, PRIN, BEDEL, TREBERNE, Mme JOUAN, MM. GUILLOU, OLLIVE, Melle BULTEAU, MM. MACQUET, RENAUD, CHANTEBEL, LE CLOAREC, Mme LEMARCHAND, MM. GRANIER REPIC, Melle JOUBERT, Conseillers Municipaux.

Melle BULTEAU a été désignée secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

° °  
°



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 1983

---

ORDRE DU JOUR

- 1°. Installation du nouveau Conseil Municipal
- 2°. Désignation d'un secrétaire de séance
- 3°. Election du Maire
- 4°. Détermination du nombre d'Adjoints
- 5°. Election des Adjoints
- 6°. Communication du Maire sur les délégations de fonctions
- 7°. Conseil Régional - désignation - élection
- 8°. Commissions du Conseil Municipal - constitution - désignation
- 9°. S.I.M.A.N. - représentation de la Ville - désignation
- 10°. Société d'Economie Mixte de la Ville de Rezé - représentation de la Ville - désignation
- 11°. Sociétés et divers organismes - désignation.

°  
° °



DÉPARTEMENT  
de Loire-Atlantique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de REZÉ

CANTON  
de REZÉ-BOUAYE  
de REZÉ-BOUGUENAIS

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux prennent rang dans l'ordre du tableau.  
L'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales : 1° par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal; 2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus; 3° et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.  
Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture, où chacun peut en prendre communication ou copie.

(1) M = Maire.  
A = Adjoint.  
C.M. = Conseiller municipal.

N°	Fonctions (1)	NOM	PRÉNOMS	DATE de naissance	PROFESSION	DOMICILE	DATE de la plus récente élection	NOMBRE de suffrages obtenus
1	2	3	4	5	6	7	8	
13	CM	QUEBAUD	Louis	28/01/22	Retraité-EDF	57, rue Chesnaie	6/03/83	9 078
14	CM	BUCHER	Guy	25/10/23	Retraité-Ens.	6, rue F. Thomazeau	"	"
15	CM	MURZEAU	Roger	20/01/24	Ingénieur	43, rue Victor Hugo	"	"
16	CM	CAILLEAU	Raymond	04/06/24	Retraité-EDF	43, rue Chesnaie	"	"
17	CM	PENSEL	Suzanne	04/05/27	Mère au foyer	3, rue des Rochers	"	"
18	CM	DEJOIE	Michel	25/11/27	Agent URSSAF	5, rue Véga	"	"
6	A	CONCHAUDRON	Serge	10/02/31	Insp. Cent. PTT	118, rue Trocardière	"	"
19	CM	RAYMONDEAU	Monique	02/10/31	Enseignante	27, rue J. Marchais	"	"
20	CM	MOTTAIS	Raymond	24/09/33	Ingénieur	98, rue Jean Fraix	"	"
8	A	BOURGES	François	19/01/34	Ingénieur	32, rue Séverine	"	"
21	CM	CHASTAING	Claude	30/03/35	Emp. Banque	16, av. de Bretagne	"	"
22	CM	PAPIN	René	20/05/35	Professeur	35, rue Moulin Huile	"	"
4	A	BLANDIN	Ginette	18/04/37	Secrétaire	10, rue Roiné	"	"
1	M	FLOCH	Jacques	28/02/38	Député	3, rue Haut Landreau	"	"
23	CM	LEDELEZY	Josette	1/08/38	Agent Etat	125, rue Basse Ile	"	"
24	CM	GUILBAUD	Jacques	24/04/40	Gérant	18, rue G. Boutin	"	"
10	A	BREMONT	Jean-Pierre	25/04/42	Professeur	11, Chemin Petit Bois	"	"
25	CM	DAFNIET	Michel	10/10/42	Dessinateur PTT	172, rue M. Jouaud	"	"
26	CM	BROCHU	Michel	29/11/45	Agent Techn.	13, rue P. Cézanne	"	"
7	A	REPIERE	Gilles	15/01/47	Professeur	51, Cité Radieuse	"	"
5	A	CHARPENTIER	Michelle	24/09/47	Assist. Parl.	418, Cité Radieuse	"	"
27	CM	VIAUD	Josette	07/02/48	Educatrice	81, rue JB Vigier	"	"
3	A	MARIEL	Yves	28/04/48	Soudeur	134, rue M. Jouaud	"	"
28	CM	CONSTANT	Claude	1/05/48	Technicien PTT	10, Cité Radieuse	"	"
2	A	PRIN	Daniel	28/05/48	Electromécan.	11, Impasse Chesnaie	"	"
29	CM	BEDEL	Michel	8/02/49	Chaudronnier	4, Impasse Macheterie	"	"
11	A	TREBERNE	Jean-Luc	14/05/49	Cuisinier	4, rue des Sept Maries	"	"
29	CM	JOUAN	Marie-Madeleine	7/03/50	Mère au Foyer	5, rue Emile Blandin	"	"
12	A	GUILLOU	Yannick	17/08/55	Att. Adminis.	20, av. de la Vendée	"	"
30	CM	OLLIVE	Pascal	10/12/58	Resp. Mvt Jeunes	13, rue Californie	"	"
31	CM	BULTEAU	Florence	3/02/63	Etudiante	57, rue Emile Zola	"	"
32	CM	MACQUET	Benoît	12/02/14	Cons. Rég. Gén.	37, rue Naudières	"	6 346
33	CM	RENAUD	Raphaël	5/05/21	Retraité Ens.	55, rue M. Guibreteau	6/03/83	6 346
34	CM	CHANTEBEL	Louis	23/10/30	Dentiste	21, av. de la Vendée	"	"
35	CM	LE CLOAREC	Albert	25/01/39	Ingénieur	5, rue Baillourie	"	"
36	CM	LEMARCHAND	Françoise	16/07/43	Mère Famille	22, rue H. Barbusse	"	"
37	CM	GRANIER	Michel	26/06/48	Technicien	18, rue Peupliers	"	"
38	CM	REPIC	Yann	25/09/55	Représentant	22 bis, rue V. Fortun	"	"
39	CM	JOUBERT	Agathe	18/06/57	Cadre Comm.	31, Quai Surcouf	"	"

CERTIFIÉ EXACT, par le Maire, soussigné

A Rezé, le 11 10 1983

(Sceau de la Mairie)



*[Handwritten signature]*



CONSEIL MUNICIPAL  
OBJET : Election du Maire

11. MAR 1983

M. MACQUET donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

-----  
*Nous allons procéder maintenant à l'élection du Maire à bulletins secrets conformément à l'article L.122-4 du Code des Communes.*

*Je vous demande de bien vouloir m'indiquer les candidats à la fonction de Maire.*

Sont candidats : M. Jacques FLOCH

M. Benoît MACQUET

*Je vous demande au passage de l'urne de bien vouloir y déposer votre bulletin.*

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

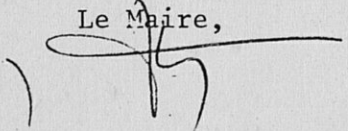
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
- A déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages valablement exprimés :	39
- majorité absolue :	20

Ont obtenu : M. FLOCH : 31 voix

M. MACQUET : 8 voix

M. FLOCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame élu MAIRE.

Le Maire,





11. MAR 1983

OBJET : Détermination du nombre des adjoints et élection des adjoints.

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

*Nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints. En vertu de l'article L.122-2 nouveau du Code des Communes, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.*

*Conformément aux engagements de la majorité d'entre vous, je vous propose d'élire 11 adjoints.*

### DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code des Communes et notamment son article L. 122-2,

DELIBERE

- Décide l'élection de 11 adjoints.

A - ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Sont candidats : M. Daniel PRIN

M. Louis CHANTEBEL

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	39
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	0
- suffrages valablement exprimés	:	39
- majorité absolue	:	20

Ont obtenu :

M. PRIN : 31 voix

M. CHANTEBEL : 8 voix

M. PRIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Premier Adjoint.

.../...



B - ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Sont candidats : M. Yves MARIEL  
M le Agathe JOUBERT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	39
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	0
- suffrages valablement exprimés	:	39
- majorité absolue	:	20

Ont obtenu :

M. MARIEL	:	31 voix
M le JOUBERT	:	8 voix

M. MARIEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Deuxième Adjoint.

C - ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

est candidate : Mme Ginette BLANDIN

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	31
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	0
- suffrages valablement exprimés	:	31
- majorité absolue	:	20

.../...



A obtenu :

Mme BLANDIN : 31 voix

Mme BLANDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée Troisième Adjointe,

D - ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

est candidate : Mme Michelle CHARPENTIER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	: 0
- suffrages valablement exprimés	: 31
- majorité absolue	: 20

A obtenu :

Mme CHARPENTIER : 31 voix

Mme CHARPENTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée Quatrième Adjointe.

E - ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Est candidat : M. Serge CONCHAUDRON

.../...



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	: 0
- suffrages valablement exprimés	: 31
- majorité absolue	: 20

A obtenu :

M. CONCHAUDRON : 31 voix

M CONCHAUDRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Cinquième Adjoint.

F - ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

Est candidat : M. Gilles RETIERE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	: 0
- suffrages valablement exprimés	: 31
- majorité absolue	: 20

A obtenu :

M. RETIERE : 31 voix

M RETIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Sixième Adjoint.

.../...



G - ELECTION DU SEPTIEME ADJOINT

Est candidat : M. BOURGES F.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	31
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	0
- suffrages valablement exprimés	:	31
- majorité absolue	:	20

A obtenu :

M. BOURGES : 31 voix

M BOURGES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Septième Adjoint.

H - ELECTION DU HUITIEME ADJOINT

Est candidat : M. Michel BEDEL

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	31
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	0
- suffrages valablement exprimés	:	31
- majorité absolue	:	20

A obtenu :

M. BEDEL : 31 voix

M BEDEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Huitième Adjoint.

.../...



I - ELECTION DU NEUVIEME ADJOINT

Est candidat : M. BREMONT J.P

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	: 0
- suffrages valablement exprimés	: 31
- majorité absolue	: 20

A obtenu :

M. BREMONT : 31 voix

M BREMONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Neuvième Adjoint.

J - ELECTION DU DIXIEME ADJOINT

Est candidat : M. Jean-Luc TREBERNE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	: 0
- suffrages valablement exprimés	: 31
- majorité absolue	: 20

A obtenu :

M. TREBERNE : 31 voix

.../...



M TREBERNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Dixième Adjoint.

K - ELECTION DU ONZIEME ADJOINT

Est candidat : M. Y. GUILLOU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 31
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	: 0
- suffrages valablement exprimés	: 31
- majorité absolue	: 20

A obtenu :

M. GUILLOU : 31 voix

M GUILLOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Onzième Adjoint.

LE MAIRE,



J. FLOCH





VILLE DE REZE

Téléphone : 04.03.03

A R R E T E

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

Le Maire de la Ville de REZE,

Vu le Code des Communes et notamment l'art. L 122-11 autorisant le maire à déléguer partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,

Vu l'art. L 122-13 du Code des Communes organisant la suppléance éventuelle du maire,

Vu la délibération du 11 Mars 1983 nommant les adjoints,

Vu le tableau du Conseil Municipal établi conformément à l'art. R 121-11 du Code des Communes,

Considérant l'opportunité de déléguer à MM. les adjoints certaines des attributions dévolues au maire,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER

Sont délégués à MM. les adjoints ci-dessous désignés, les attributions suivantes :

M. Daniel PRIN, Premier Adjoint -

Délégation générale en ce qui concerne la suppléance du Maire dans tous ses actes en cas d'absence ou d'impossibilité de celui-ci. M. Daniel PRIN s'occupera particulièrement des problèmes de démocratie locale et d'animation c'est-à-dire de l'ensemble des relations publiques, de l'information et de la formation nécessaire au bon fonctionnement de la Ville.

M. Jacques GUILBAUD assistera M. Daniel PRIN pour l'étude des problèmes liés à la jeunesse, M. Michel DAFNIET pour tous les problèmes liés à la pratique sportive.

.../...



M. Yves MARIEL, deuxième Adjoint -

Assurera la vice-présidence du C.C.A.S., la représentation de la Ville auprès de tous les organismes mutualistes, les relations entre la Ville de REZE, l'ASSEDIC, l'ANPE et tous les organismes s'occupant de l'emploi. Il représentera la Ville à la commission cantonale des affaires sociales. Il sera chargé du suivi des dossiers concernant les populations nomades et immigrés. Il aura également la charge d'assurer l'aide immédiate à l'ensemble des personnes sollicitant l'aide de la Ville.

Mme Ginette BLANDIN, troisième Adjoint -

Vice-Présidente et ordonnatrice du C.C.A.S.

Est particulièrement chargée de tous les problèmes liés à la Commission administrative du C.C.A.S. et à l'étude des dossiers de l'aide légale et de l'aide sociale facultative. Elle assurera le contrôle des services liés à la petite enfance et particulièrement du service de garde et d'éducation des jeunes enfants. Elle assumera le contrôle et le développement de des services de santé de la Ville, elle sera aidée dans cette tâche par Mme Suzanne PENSEL qui assumera une délégation particulière dans ce secteur.

M. Louis QUEBAUD assistera Mme BLANDIN pour tous les problèmes concernant le secteur anciens et retraités.

Mlle Michelle CHARPENTIER, quatrième Adjoint -

Assurera les relations avec l'ensemble des services concernant le personnel communal ainsi qu'avec tous les organismes annexes ayant pour but de promouvoir les meilleures conditions de travail pour le personnel.

M. Serge CONCHAUDRON, cinquième Adjoint -

Assurera les fonctions d'adjoint aux finances et aux affaires économiques. Il aura la charge et la préparation du budget et des comptes ainsi que de tous les moyens conduisant à une bonne gestion financière de la Ville entre autres acquisitions et rétrocessions de biens immobiliers.

Il sera secondé en ce qui concerne la préparation du budget par M. Michel DEJOIE qui aura une délégation particulière en ce qui concerne cet objectif.

M. CONCHAUDRON sera chargé du suivi des actions économiques, entre autre les rapports avec les organisations syndicales de salariés ou patronales, les Chambres de Métiers, la Chambre d'Agriculture, les associations locales de commerçants et artisans.

M. Gilles RETIERE, sixième Adjoint -

Sera chargé des problèmes d'urbanisme et d'études générales d'aménagement. Habitat - Plan d'Occupation des Sols - Urbanisme réglementaire - Permis de Construire - Lotissements - Réserves foncières - Circulation - Voirie d'agglomération - Stationnement - Pistes cyclables - Cheminements piétons - Transports en commun terrestres et fluviaux.

.../...



M. François BOURGES, septième Adjoint -

Bâtiment communaux : conception, construction, entretien.

Voirie : réglementation, conception, réalisation, entretien.

Exploitation et gestion des réseaux : assainissement, éclairage public.

Planification des investissements - Contrats et marchés -

Relations avec gestionnaires de réseaux : PTT, EDF, GDF.

M. Michel BEDEL, huitième Adjoint -

Sera chargé des relations extérieures de la Ville et particulièrement en ce qui concerne toutes les relations avec le SIMAN et les syndicats intercommunaux auxquels est liée la Ville de REZE.

M. Jean-Pierre BREMONT, neuvième Adjoint -

Environnement - Cadre de Vie -

Espaces Verts - Promenades - Parcs et squares publics - Cimetières -

Aménagement de rivières - Collectes de déchets - Récupération -

Nettoyage des voies publiques - Lutte contre la pollution - Lutte contre les nuisances : bruit - Economies d'énergie - Réseau de chaleur - Sécurité publique : incendie - Protection et gardiennage des espaces municipaux - Eau -

M. Jean-Luc TREBERNE, dixième Adjoint -

Assurera les fonctions d'adjoint à la Culture. Il s'occupera particulièrement de tout ce qui concerne les moyens culturels pour l'animation de la Cité, les relations internationales et le jumelage ainsi que les relations avec les Offices municipaux de la Culture, du Jumelage et des Relations Extérieures ainsi que les relations avec les associations culturelles. Il sera chargé de tout ce qui est festivités et manifestations publiques.

M. Yannick GUILLOU, onzième Adjoint -

Assurera les fonctions d'adjoint à l'enseignement - Ecoles primaires et maternelles - Enseignement spécialisé - Lycées et Collèges - Gestion des constructions scolaires - Rapport avec le Rectorat et l'Inspection Académique, le Corps enseignant et les parents d'élèves - Restaurants scolaires.

ARTICLE 2

Délégation est donnée à MM. Daniel PRIN, Yves MARIEL, Mme Ginette BLANDIN, Mlle Michelle CHARPENTIER, MM. Serge CONCHAUDRON, Gilles RETIERE, François BOURGES, Michel BEDEL, Jean-Pierre BREMONT, Jean-Luc TREBERNE, Yannick GUILLOU, adjoints, et à MM. Jacques GUILBAUD, Jacques DEJOIE, Louis QUEBAUD, Conseillers Municipaux pour procéder à la célébration des mariages selon les nécessités du service ainsi que pour signer les certificats administratifs, les pièces et registres de l'Etat-Civil.



ARTICLE 3

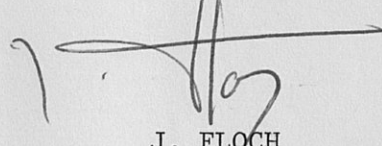
Mlle Michelle CHARPENTIER, M. Serge CONCHAUDRON, MM. DEJOIE, PAPIN sont délégués pour signer les mandats de paiement, les titres de recettes et pièces de comptabilité.

ARTICLE 4

M. le Secrétaire Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

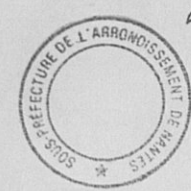
A REZE, le 11 MARS 1983

Le Maire,



J. FLOCH





OBJET : CONSEIL REGIONAL : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT - ELECTION.

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

11. MAR 1983  
EXPOSE

La loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, modifiée par la loi du 2 mars 1982, prévoit dans son article 5 la composition du Conseil Régional. A ce titre, les communes de plus de 30 000 habitants sont appelées à désigner au sein de leur Conseil Municipal un délégué.

A la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal, issu des élections municipales du 6 mars 1983, il y a lieu de désigner le représentant de la Ville au Conseil Régional des Pays de La Loire.

Je vous demande de procéder à son élection à bulletins secrets.

SONT CANDIDAT'S : M. CONCHAUDRON Serge.  
M. CHANTEBEL Louis

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu l'article 5 de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal, issu des élections municipales du 6 mars 1983, il y a lieu de désigner le représentant de la Ville au Conseil Régional des Pays de la Loire,

D E L I B E R E

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0
- Suffrages valablement exprimés ..... : 39
- Majorité absolue ..... : 20

ONT OBTENU

: M. CONCHAUDRON	: .....	31.....	voix.
M. CHANTEBEL		8	voix.

M. CONCHAUDRON Serge ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés représentera la Ville auprès du Conseil Régional.

FAIT A REZE, le 11 mars 1983

LE DEPUTE MAIRE



CONSEIL MUNICIPAL  
Séance **OBJET** : COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11. MAR 1983

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

*L'article L 121-20 du Code des Communes précise que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil par l'Administration, soit par l'initiative de ses membres.*

*Le Code ajoute que ces Commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai, sur la demande des membres qui les composent.*

*Dans cette première réunion, les Commissions doivent désigner un président délégué qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.*

*Puisque nous sommes tous présents, je vous demande de bien vouloir considérer que cette convocation est acquise pour ce jour et de bien vouloir délibérer simultanément et sur la constitution des Commissions et sur leur vice-présidence qui avec votre assentiment serait exercée par l'adjoint à qui les fonctions correspondantes ont été déléguées.*

*Je mets aux voix cette proposition*

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

.../...



Vu le procès-verbal de l'élection du Conseil Municipal du 11 mars 1983,

Vu la délibération nommant les adjoints,

Considérant qu'il est opportun de constituer sans tarder les Commissions d'études du Conseil Municipal et d'arrêter les délégations et représentations de la Ville aux établissements publics et divers organismes,

D E L I B E R E  
-----

DECIDE :

- de se constituer en Commissions réunies,
- de se prévaloir sur le champ de la possibilité de se réunir à délai plus bref que huitaine,
- de considérer qu'il peut être procédé simultanément à la constitution des Commissions et à la désignation du président délégué,
- admet la proposition du Maire de confier cette présidence à l'adjoint délégué dans les fonctions concernées par l'objet de la Commission,
- conformément à l'article L 121-12 du Code des Communes qui exige qu'il soit procédé au scrutin secret chaque fois qu'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation, il est procédé au vote par bulletins secrets.

LE DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN DONNE LES RESULTATS SUIVANTS :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages valablement exprimés : 39
- majorité absolue : 20

La liste conforme au bulletin de vote précité ayant obtenu  
39 voix

sont ainsi désignées les Commissions du Conseil Municipal et formations communales spécialisées suivantes :

.../...



1 - TOUTES COMMISSIONS -

Président : le Maire  
-----

L'ensemble du Conseil.

2 - COMMISSION DES FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES -

Président : M. CONCHAUDRON  
-----

MM. PAPIN - DAFNIET - BROCHU - CHASTAING - DEJOIE - MURZEAU -  
CAILLEAU - CONSTANT - CHANTEBEL - REPIC -

3 - URBANISME ET ETUDES GENERALES -

Président : M. RETIERE  
-----

MM. MOTTAIS - PAPIN - OLLIVE - Mme JOUAN - MM. CAILLEAU - CONSTANT -  
BUCHER - LE CLOAREC - MACQUET -

4 - COMMISSION CADRE DE VIE -

Président : M. BREMONT  
-----

MM. MOTTAIS - PAPIN - OLLIVE - Mme JOUAN - M. BUCHER - Mme LEDELEZY -  
RENAUD - MACQUET -

5 - COMMISSION TRAVAUX ET VOIRIE -

Président : M. BOURGES  
-----

MM. MOTTAIS - PAPIN - OLLIVE - Mme JOUAN - MM. CAILLEAU - CONSTANT -  
BUCHER - GUILBAUD - LE CLOAREC - MACQUET -

6 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTE -

Présidente : Mme BLANDIN  
-----

M. QUEBAUD - Mme PENSEL - MM. DAFNIET - MOTTAIS - Melle RAIMONDEAU -  
Mmes VIAUD - LEDELEZY - MM. GRANIER - LE MARCHAND -

.../...



7 - COMMISSION AIDE IMMEDIATE ET EMPLOI -

Président : M. MARIEL  
-----

M. QUEBAUD - Mme PENSEL - MM. DAFNIET - MOTTAIS - Melle RAIMONDEAU -  
Mmes VIAUD - LEDELEZY - MM. RENAUD - MACQUET -

8 - COMMISSION ENSEIGNEMENT -

Président : M. GUILLOU  
-----

Mme JOUAN - Melle BULTEAU - MM. BROCHU - OLLIVE - BUCHER - Mme VIAUD -  
M. GUILBAUD - LE MARCHAND - RENAUD -

9 - COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES -

Président : M. TREBERNE  
-----

M. BROCHU - Melle BULTEAU - MM. CHASTAING - OLLIVE - MURZEAU -  
Mmes VIAUD - LEDELEZY - M. REPIC - Melle JOUBERT -

10 - COMMISSION DES SPORTS -

Président : M. DAFNIET  
-----

M. BROCHU - Melle BULTEAU - MM. CHASTAING - OLLIVE - Mmes VIAUD -  
LEDELEZY - MM. BUCHER - LE CLOAREC - CHANTEBEL -

11 - COMMISSION DU PERSONNEL -

Présidente : Melle CHARPENTIER  
-----

M. GUILBAUD - M. CONSTANT - Mmes PENSEL - MM. DAFNIET - MOTTAIS -  
CHASTAING - DEJOIE - MACQUET - RENAUD -

12 - DEMOCRATIE LOCALE ET VOEUX -

Président : M. PRIN  
-----

M. CONSTANT - Mme LEDELEZY - MM. OLLIVE - BROCHU - Mme JOUAN -  
M. QUEBAUD - Melle RAIMONDEAU - M. MACQUET - Melle JOUBERT -

.../...



13 - COMMISSION JEUNESSE -

Président : M. GUILBAUD  
-----

Mme VIAUD - M. OLLIVE - Mme JOUAN - M. QUEBAUD - Melle BULTEAU -  
Melle JOUBERT - M. GRANIER -

COMMISSIONS SPECIALISEES  
=====

ADJUDICATION ET MARCHES -

M. FLOCH - En absence, remplacé par M. PAPIN -

MM. CONCHAUDRON - BOURGES - CAILLEAU - GRANIER -

JURY DE RECRUTEMENT -

Présidente : Melle CHARPENTIER  
-----

MM. PRIN - BOURGES - GUILBAUD - MACQUET -

Suppléants : Mme BLANDIN - M. CONSTANT -  
-----

COMMISSION PARITAIRE -

Président : M. FLOCH  
-----

Présidente déléguée : Melle CHARPENTIER  
-----

MM. PRIN - BEDEL - RETIERE - Mme PENSEL - MM. GUILBAUD - CONSTANT -  
MURZEAU - TREBERNE -

Suppléants : MM. DAFNIET - MOTTAIS - CHASTAING -  
-----

Le Maire,

  
J. FLOCH



Comité Intercommunal  
Séance du

11. MAR 1983

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE  
L'AGGLOMERATION NANTAISE -  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN  
DU COMITE ET DES COMMISSIONS PERMANENTES.

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

Le Syndicat Intercommunal à vocation multiple de l'Agglomération Nantaise (SIMAN) créé par arrêté préfectoral du 15 mars 1982 regroupe 19 communes représentant 500 000 habitants à l'intérieur d'un périmètre correspondant exactement à celui des communes de l'agglomération défini par l'I.N.S.E.E.

La Ville y a adhéré par une délibération en date du 2 octobre 1981.

Les statuts confient au S.I.M.A.N. dix compétences de base, le règlement intérieur créant dix commissions permanentes pour chacune de ces compétences : chaque commune désignant ses représentants.

De même, le règlement intérieur précise que les délégués du Comité seront obligatoirement pris parmi les membres des conseils municipaux des communes membres.

Je vous demande de procéder à la désignation des représentants titulaires et suppléants du Comité et des dix commissions permanentes.

SONT CANDIDATS POUR REPRESENTER LA VILLE :

0 - COMITE

- Titulaires : MM. FLOCH, CONCHAUDRON, RETIERE, BREMONT.

- Suppléants : MM. BEDEL, MARIEL, PRIN.

1 - ETUDES GENERALES

- Titulaires : MM. RETIERE, BEDEL, BREMONT, FLOCH.

- Suppléants : MM. BOURGES, MARIEL.

2 - COMMISSION VOIRIE

- Titulaires : MM. BOURGES, MOTTAIS, Mlle CHARPENTIER, M. BREMONT.

- Suppléants : MM. BEDEL, RETIERE, MARIEL.

3 - TRANSPORTS EN COMMUN

- Titulaires : MM. FLOCH, BREMONT, RETIERE, BEDEL.

- Suppléants : MM. BOURGES, MARIEL.

4 - CADRE DE VIE

- Titulaires : MM. BROCHU, BUCHER, BREMONT, MOTTAIS.

- Suppléants : M. MARIEL - Mme JOUAN.

.../...



5 - COMMISSION EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION

- Titulaires : MM. PRIN, BEDEL, MARIEL, GUILLOU.

- Suppléants : MM. CONSTANT, RETIERE.

6 - INFRASTRUCTURES ET ENERGIE

- Titulaires : MM. CONCHAUDRON, BOURGES, PRIN, CAILLEAU.

- Suppléants : MM. BEDEL, CONSTANT.

7 - COMMISSION ACTION FONCIERE

- Titulaires : MM. PAPIN, QUEBAUD, CHASTAING, CAILLEAU.

- Suppléants : M. RETIERE, Mme VIAUD.

8 - COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Titulaires : MM. BEDEL, GUILLOU, CONCHAUDRON, GUILBAUD.

- Suppléants : Mlle CHARPENTIER, M. CAILLEAU.

9 - PETITES COMMUNES ET A.C.R.N.

- Titulaires : MM. PRIN, CONCHAUDRON, Mme LEDELEZY.

- Suppléants : MM. BEDEL, GUILBAUD.

10 - PERSONNES HANDICAPEES - NOUVELLES COMPETENCES OPTIONNELLES

1) PERSONNES HANDICAPEES : Titulaires : M. FLOCH, Mme BLANDIN,  
Mlle RAIMONDEAU, M. MARIEL

Suppléants : Mme PENSEL, M. BEDEL,  
Mme VIAUD

2) NOUVELLES COMPETENCES OPTIONNELLES : Titulaires : MM. BREMONT,  
OLLIVE, BROCHU,  
FLOCH

Suppléants : MM. BEDEL,  
CONSTANT.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal, dans la séance du  
2 octobre 1981, sur l'adhésion de la Ville de REZE au Syndicat Intercom-  
munal à Vocation Multiple de l'Agglomération Nantaise,

.../...





Vu la délibération de l'Assemblée Générale du 18 décembre 1981 créant le SIMAN,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections municipales du 6 mars 1983, il y a lieu de désigner les représentants de la Ville aux commissions du SIMAN,

D E L I B E R E

Il est procédé à la désignation des délégués de la Ville aux Comité et Commissions du SIMAN, par vote à bulletins secrets.

0 - COMITE :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- a déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0
- suffrages valablement exprimés ..... : 39
- majorité absolue ..... : 20

- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés élus.

1 - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION "ETUDES GENERALES" :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- à déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0
- suffrages valablement exprimés ..... : 39
- majorité absolue ..... : 20

.../...



- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés élus.

2 - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION VOIRIE :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0
- Suffrages valablement exprimés ..... : 39
- majorité absolue ..... : 20

- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés élus.

3 - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION "TRANSPORTS EN COMMUN" :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0
- Suffrages valablement exprimés ..... : 39
- Majorité absolue ..... : 20

- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés élus.

4 - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION "CADRE DE VIE" :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0





- Suffrages valablement exprimés ..... : 39
- Majorité absolue ..... : 20

- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés élus.

5 - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION "EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION" :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0
- Suffrages valablement exprimés ..... : 39
- Majorité absolue ..... : 20

- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés élus.

6 - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION "INFRASTRUCTURES, DECHETS ET ENERGIE" :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0
- Suffrages valablement exprimés ..... : 39
- Majorité absolue ..... : 20

Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés élus.

.../...



7 - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION "ACTION FONCIERE" :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls .... : 0
- Suffrages valablement exprimés ..... : 39
- Majorité absolue ..... : 20

- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés élus.

8 - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0
- Suffrages valablement exprimés ..... : 39
- Majorité absolue ..... : 20

- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés élus.

9 - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION "PETITES COMMUNES ET ACRN" :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0
- Suffrages valablement exprimés ..... : 39
- Majorité absolue ..... : 20

.../...



- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages  
sont proclamés élus.

10 - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION "HANDICAPES" ET "NOUVELLES  
COMPETENCES OPTIONNELLES" :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

1) COMMISSION "HANDICAPES" :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39  
- A déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0  
- Suffrages valablement exprimés ..... : 39  
- Majorité absolue ..... : 20

- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages  
sont proclamés élus.

2) COMMISSION "NOUVELLES COMPETENCES OPTIONNELLES" :


- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39  
- A déduire, bulletins blancs ou nuls ... : 0  
- Suffrages valablement exprimés ..... : 39  
- Majorité absolue ..... : 20

- Ont obtenu les candidats de la liste proposée par M. LE MAIRE :  
39 voix

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages  
sont proclamés élus.

FAIT A REZE, le 11 mars 1983

LE DEPUTE MAIRE

  
J. FLOCH



CONSEIL MUNICIPAL

11. MAR 1983

OBJET : Société d'Economie Immobilière de la Ville de REZE.  
Désignation des représentants aux Assemblées Générales  
et au Conseil d'Administration de la SEMI.

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE

Le décret n° 59-1201 du 19 octobre 1959 concernant la participation des départements et des communes à des entreprises privées prévoit que le mandat des représentants des collectivités locales prenne fin avec celui de l'Assemblée qui les a désignés.

A la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections municipales du 6 MARS 1983, il y a lieu de désigner un représentant de la Ville aux Assemblées Générales de la Société et quatre délégués représentant la Ville au Conseil d'Administration.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu la délibération en date du 3 décembre 1960, approuvée par M. le Préfet de la Loire-Atlantique le 30 juin 1961 par laquelle il a décidé de participer au capital de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de REZE.

Vu la délibération du 20 mars 1977, visée par M. le Préfet de la Loire-Atlantique le 25 mars 1977, par laquelle il a désigné des représentants aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration de ladite Société.

Vu la délibération du 6 juin 1980 approuvée par la Préfecture le 18 juin 1980 portant le nombre de représentants au Conseil d'Administration de la SEMI à cinq.

Considérant qu'en application de l'article 7 du décret n° 51-1201 du 19 octobre 1959, le mandat desdits représentants prend fin avec celui du Conseil Municipal qui les a désignés,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections municipales du 6 MARS 1983, il y a lieu de désigner un délégué représentant la Ville aux Assemblées Générales de la Société et cinq délégués représentant la Ville au Conseil d'Administration, ces élections devant être faites au scrutin secret et à la majorité absolue.

.../...



DELIBERE

A la majorité absolue des suffrages exprimés, par 31 voix sur 39

1° - Désigne au scrutin secret

M. FLOCH, comme délégué représentant  
la Ville aux Assemblées Générales,

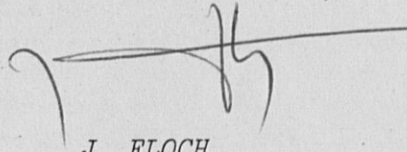
MM FLOCH, RETIERE, CONCHAUDRON, GUILBAUD, MURZEAU.

comme délégués représentant la Ville au Conseil d'Administration.

2° - Autorise, conformément à l'article 16 du décret n° 59-1201  
du 19 octobre 1959, M FLOCH, a accepter les fonctions de  
Président Directeur Général du Conseil d'Administration de la Société.

REZE, LE 11 MARS 1983

LE DEPUTE-MAIRE,



J. FLOCH.



CONSEIL MUNICIPAL

11. MAR 1983

OBJET : REPRESENTATION DE LA VILLE AU SEIN D'ETABLISSEMENTS PUBLICS,  
SOCIETES ET DIVERS ORGANISMES.

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE

Il s'agit de désigner ceux de nos collègues qui doivent représenter la Ville au sein de divers établissements,

- soit que la Ville est membre de ces établissements et que des sièges lui sont attribués au sein des organes d'administration,
- soit qu'il s'agit d'établissements publics communaux pour lesquels la représentation communale a été arrêtée par la Loi,
- soit enfin que les statuts sociaux ou la Loi prévoient une représentation communale.

Nous avons édité un bulletin de vote unique pour ces désignations pour lesquelles il importe conformément à l'article L 121-12 du Code des Communes de voter à bulletin secret.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- A déduire, bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

La liste conforme au bulletin de vote précité ayant obtenu la majorité absolue, sont ainsi désignés les délégués pour représenter la Ville auprès des établissements publics et organismes suivants :

.../...



C.C.A.S.

=====

Mme BLANDIN - MM. MARIEL - QUEBAUD - Mme PENSEL

Mme BLANDIN assure la délégation de la présidence.

CAISSE DES ECOLES

=====

MM. MARIEL - BREMONT - GUILLOU - PRIN - Mme JOUAN - BLANDIN -  
M<sup>le</sup> BULTEAU - M. OLLIVE - M. RENAUD -

M. GUILLOU assure la délégation de la présidence.

° °

SYNDICAT DES EAUX

=====

MM. BREMONT - PRIN - BOURGES -

Assistants : MM. CAILLEAU - MOTTAIS -

-----

ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE LA REGION MANTAISE

=====

M. FLOCH -

Assistants : MM. PRIN - BREMONT -

-----

CODELA

=====

M. BEDEL -

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA RIVE SUD

=====

DE LA LOIRE

=====

MM. GUILLOU - GUILBAUD - OLLIVE -

.../...



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RIVE SUD DE  
DE LA LOIRE

MM. CONCHAUDRON - CAILLEAU - BOURGES -

Assistants : M. BREMONT -  
-----

S.A.E.M.I.C.A.N.

ASSEMBLEE GENERALE  
-----

M. FLOCH -

ASSEMBLEE SPECIALE  
-----

M. FLOCH -

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES RIVES DE LA SEVRE

MM. BREMONT - BUCHER -

Assistants : MM. PAPIN - CONSTANT -  
-----

ADIHLA

M. RETIERE -

E.P.A.L.A.

M. BREMONT -

ASSOCIATION POUR LA SEVRE NANTAISE

M. BREMONT -

Assistant : M. RETIERE  
-----

.../...



AGENCE D'ETUDES URBAINESASSEMBLEE GENERALE

M. RETIERE -

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. RETIERE - CAILLEAU -

Assistants : MM. BREMONT - BOURGES - LE CLOAREC -

MAISON DE LA CULTURE DE NANTES ET DE L'AGGLOMERATION

M. RETIERE -

Assistant : M. TREBERNE

CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

M. TREBERNE

Assistant : M. BREMONT

S.E.M.I. DE LA VILLE DE REZE

MM. FLOCH - RETIERE - CONCHAUDRON - GUILBAUD - MURZEAU -

°  
° °

OFFICES MUNICIPAUXO.L.E.

M. TREBERNE - Mme JOUAN - MM. PRIN - GUILBAUD - BUCHER - GRANIER -

.../...



O.M.C.

M. TREBERNE - M<sup>le</sup> BULTEAU - M. BROCHU - MMES VIAUD - LE DELEZY -  
M<sup>le</sup> JOUBERT -

O.M.S.

M. DAFNIET - M<sup>me</sup> JOUAN - MM. BEDEL - GUILBAUD - M. LE CLOAREC -  
Assistants : M. CONSTANT -

O.M.I.

MM. PRIN - BROCHU - CHASTAING - CONSTANT - BREMONT -

O.P.A.R.

M. QUEBAUD - M<sup>mes</sup> BLANDIN - PENSEL - M. MARIEL - M<sup>le</sup> JOUBERT -

O.M.J.

MM. TREBERNE - CHASTAING - OLLIVE - MARIEL - BREMONT - M<sup>le</sup> RAIMONDEAU -  
M. RENAUD -

M.J.C.

MM. GUILBAUD - OLLIVE - M<sup>le</sup> BULTEAU -

Assistant : M<sup>me</sup> LE DEZELY

MAUPERTHUIS

ASSEMBLEE GENERALE

M. QUEBAUD - M<sup>mes</sup> BLANDIN - PENSEL - MM. FLOCH - RETIERE - PAPIN -  
MM. MARIEL - BREMONT - M<sup>le</sup> RAIMONDEAU - M. MURZEAU -

MEMBRES DU BUREAU

M. FLOCH - M<sup>me</sup> BLANDIN qui assure la délégation de la présidence.  
M. QUEBAUD - M<sup>me</sup> PENSEL - M. MARIEL -  
Suppléant de M. FLOCH : M. RETIERE

.../...



C.O.S.

M<sup>le</sup> CHARPENTIER - MM. PRIN - CAILLEAU -

ECOLE DE MUSIQUE

M. TREBERNE - Mme JOUAN - M. GUILBAUD - M. GRANIER -

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET

SECONDAIRES

LYCEE JEAN PERRIN

M. FLOCH -

Remplaçant de M. FLOCH : M<sup>le</sup> BULTEAU

Suppléant : M. BREMONT

L.E.P. JEAN PERRIN

M. BREMONT

Assistant : M. OLLIVE

C.E.S. SALVADOR ALLENDE

M. CHASTAING

Assistant : Mme VIAUD

C.E.S. PONT-ROUSSEAU

Mme JOUAN

Assistant : M. GUILBAUD

C.E.S. PETITE-LANDE

M. BROCHU

Assistant : Mme VIAUD

°  
° °

AUTRES GROUPEMENTS OU COMMISSIONS

IMPOTS LOCAUX : MM. QUEBAUD - CHANTEBEL

.../...



LISTES ELECTORALES : MM. QUEBAUD et CHANTEBEL -

REFORME DU PERSONNEL COMMUNAL

Mle CHARPENTIER

Assistant : M. GUILBAUD

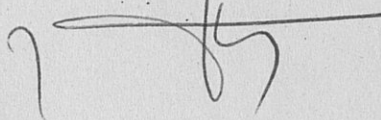
C.F.P.C.

Mle CHARPENTIER

Assistant : M. CONSTANT

Le Député-Maire,

J. FLOCH





et ont signé les membres présents :

*[Handwritten signatures and names]*  
H. Chapuis  
F. Desprez  
J. Caix  
J. Guet  
J. Drouot  
J. Blaise  
H. Chapuis  
J. Guet  
Bede  
J. Guet